

Fiche à envoyer à : **FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU VAR - 21 RUE DE TIELT -- 83170 BRIGNOLES**
contact@fdc83.com

Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Commune :

Code Postal :

En qualité de : Professionnel

Particulier

Lieu et date de la prédation :

Important : faire une fiche par espèce prédatrice

Commune :

Date :

Identification des proies ou genre de dégâts : (Poules, lapins, canards... ou fruits, isolations, volets...)

Espèces domestiques : Coq/poule Nombre : Canard Nombre : Pintade Nombre : Oie Nombre :

Dinde Nombre : Pigeon Nombre : Lapin Nombre : Oiseaux ornements Nombre :

Autres :

Espèces naturelles : Faisans Nombre : Perdrix Nombre : Lièvres Nombre : Lapin Nombre :

Pigeon Nombre : Canard colvert Nombre : Autres canards, oies Nombre : Grives, merles Nbre :

Autres préjudices : fruits (figues, cerises, abricots, fraises, etc...), isolation, volets :

Identification du prédateur Capturé : Oui ou Non (rayer la mention inutile)

N. B. : une seule fiche par espèce est obligatoire pour la validation de cette déclaration

Renard

Fouine

Putois

Pie Bavarde

Geai des chênes

Corneille

Étourneau Sansonnet

Prix des animaux domestiques à titre indicatif :

Coq/poule 30 à 50€	Canard/Lapin 20/30€	Pintade 20 à 30€	Oie/dinde 50 à 60€	Oiseaux 50 à 100€	Pigeon 10 à 20€
--------------------	---------------------	------------------	--------------------	-------------------	-----------------

Prix du gibier naturel : barème défini par ONCFS (Décision N° 09/16)

Faisan 100€	Perdrix 450€	Lièvre commun 700€	Lapin 100€
Pigeon 40 €	Canard colvert 85 €	Autres canards / Oie 300€	Grives, Merles... 100€

Après l'examen des blessures mortelles ou lésions ou dégâts matériels, j'affirme que le prédateur désigné ci-dessus est responsable des dégâts. Le préjudice global financier subi est estimé à €.

Fait à :

Le :

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des faits.

Signature